

le 24 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DU 1051** Dénomination place Jeanne Bohec (18e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination "place Jeanne Bohec" à une place publique située dans le 18e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "place Jeanne Bohec" est attribuée à la place située à l'intersection des rues Christiani, Myrha, Poulet et de Clignancourt à Paris 18e.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.